

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 93 (1957)  
**Heft:** 2

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Dieu Humanité Patrie*

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin.  
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379  
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

396

### De notre journal pédagogique

Souvent, et à la fin de l'année plus particulièrement, quelques collègues m'adressent des suggestions et des critiques dont je voudrais pouvoir tenir compte pour que notre journal réponde toujours mieux aux vœux du corps enseignant romand. Malheureusement, leurs propositions s'opposent si nettement que je serai bien incapable de donner satisfaction à la fois aux uns et aux autres. Qu'on en juge: « De la pratique: des préparations de compositions, des leçons de lecture fouillée, de la documentation... voilà ce dont nous avons besoin » disent les uns. « Pas tant de leçons, de problèmes et d'exercices, ce sont des idées qu'il nous faut, qui nous obligent à penser notre travail et nous permettent de voir plus clair dans le gâchis pédagogique actuel » demandent les autres et l'un d'eux ajoute: « L'« Educateur », par ses informations, ne fait qu'augmenter notre embarras. »

Qu'on me permette tout d'abord de remercier ces correspondants pour l'intérêt qu'ils témoignent à notre journal. Merci à eux de croire à l'influence de notre organe pédagogique et de nous le dire, même par des critiques d'ailleurs aimablement exprimées. Le nouveau format nous aidera sans doute à développer la partie pratique à la condition que nos collaborateurs nous restent fidèles et que de nouvelles forces se joignent aux leurs. Toutefois, on ne saurait réserver à la seule pratique de l'enseignement les colonnes de notre journal qui se doit de consacrer au développement d'idées générales au moins autant de place qu'aux leçons pratiques

et à la documentation. En effet, le maître qui limite ses préoccupations seulement aux formes de travail n'est bientôt plus qu'un manœuvre qui juxtapose des activités sans autre but que de satisfaire aux contrôles officiels: visites d'inspecteur ou examens annuels. C'est pourquoi l'« Educateur » continuera, s'il le peut, à partager ses pages entre ce qu'on appelle communément la théorie et la pratique.

A ceux qui reprochent à notre journal de fournir une information trop diverse qui augmente encore la confusion des esprits, je demanderai par quelle autorité l'« Educateur » pourrait se permettre une orientation pédagogique de son choix. Il est l'organe de tous les membres du corps enseignant de Suisse romande auxquels il offre ses colonnes quelles que soient leurs tendances pédagogiques. A cette liberté d'expression s'ajoute le devoir de rappeler que l'école, comme la vie, évolue sans cesse et que les constantes psychologiques et sociales imposent à cette évolution de la prudence, un sérieux examen critique des innovations, une étude et une préparation consciencieuses des voies nouvelles dans lesquelles on s'engage; le respect de l'enfant n'autorise ni la routine, ni l'improvisation.

Or, l'évolution de l'école suit celle de la société qu'elle devrait plutôt précéder, mais c'est là une autre histoire à laquelle le sujet mis à l'étude pour le Congrès de Genève nous donnera l'occasion de revenir.

A. Chz.

#### SOMMAIRE

**PARTIE CORPORATIVE:** Vaud: *Rappel.* — Congrès Assemblée générale S.P.V. — Exposition. — Notre conférencier: H. Guillemin. — Un bel exemple. — Comptes S.P.V. — Rapport des vérificateurs. — Société coopérative de secours et invalidité. — Activité de la commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne A.V.M.E. — A propos de plan d'études. — C.E.M.E.A. — Genève: U.I.G.M.: Convocation. — Alors... cet Educateur? — Jeunes collé-

gues, voici pour vous. — U.A.E.E. *Rappel* — Neuchâtel: *Mise au concours.* — *Bienvenue.* — *Examens pédagogiques des recrues.* — *Communiqué: Concours scolaire.*

**PARTIE PÉDAGOGIQUE:** Robert Dottrens: *Albert Malche* — *Comment vous y prenez-vous?* — *La poésie de la semaine.* — M. Nicoulin: *Enseignement du français, choix de textes pour dictées.* — *L'enseignement de la grammaire.*

**Partie corporative****Vaud****RAPPEL !**

**Cet après-midi** (19 janvier) **Assemblée ordinaire des délégués, 14 h. 15.** Café-restaurant du Grand-Pont, Lausanne. (Se munir des quatre derniers *Educateurs*.)

**CONGRÈS — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S.P.V.**

Quand « *l'Educateur* » arrivera chez vous samedi prochain 26 janvier... vous ne pourrez le lire, **car vous serez à Pully !** (9 h. 30 à la Maison pulliérane.)

Vous trouverez tous les détails concernant ce premier Congrès S.P.V. dans le « *Bulletin* » de samedi dernier (No 1, 12 janvier 1957).

Rappelons cependant que **tous les collègues seront les bienvenus au repas de midi** et que les inscriptions pour ce dernier doivent être adressées **jusqu'au 22 janvier** à Robert Pasche, instituteur, Roseneck 12, Lausanne, au moyen du « *coupon* » au bas de la colonne.

**EXPOSITION**

Pour compléter les démonstrations qui ont partout été faites dans le canton et en attendant la brochure qui doit bientôt sortir de presse, les participants au congrès pourront voir un bon nombre d'**expériences montées** à l'aide du matériel officiel créé à la suite de l'introduction des nouveaux livres de Sciences de M. M. Ray. Ces expériences seront commentées par des personnes compétentes.

**NOTRE CONFÉRENCIER : HENRI GUILLEMIN**

Il vous enthousiasmera... Vous serez « emballés » !... Ces expressions ne sont pas trop fortes. J'en appelle au témoignage de tous ceux et celles qui ont déjà eu la grande joie d'écouter l'éminent conférencier.

Je viens — par hasard — d'entendre à Radio-Genève une interview de Henri Guillemin au sujet de la critique littéraire. Les collègues qui ont eu la même chance que moi me donneront certainement raison : on ne pouvait en effet trouver meilleure présentation de notre conférencier et tous se réjouissent fort de suivre son exposé sur « **Flaubert, essai de biographie intérieure** ».

Monsieur H. Guillemin connaît l'écrivain dont il parle, il a fouillé ses œuvres et sa vie, il a pénétré sa pensée intime. Ses conférences sont des chefs-d'œuvre de compétence, de clarté et de vie. Ne manquez pas une pareille aubaine et réservez votre **samedi après-midi 26 janvier** à la partie culturelle de notre congrès. La conférence sera « encadrée » par les productions du Chœur mixte du corps enseignant de Morges. (15 h. à la Maison pulliérane.)

E. B.

**Coupon à détacher**

Je participerai au repas du 26 janvier, à Pully, et prendrai le menu

- avec entrée -                      - sans entrée -

(Fr. 8.— serv. compris)      (Fr. 6.— serv. compris)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

**UN BEL EXEMPLE**

Beaucoup de collègues ont entendu avec émotion, le soir du 31 décembre à Radio-Lausanne, la voix de Olivier Hertig, instituteur, qui fut frappé il y a plus de deux ans, au lendemain de son mariage, par la plus cruelle des maladies.

Exemple de courage et de foi sans pareil, puissent les vœux de ses collègues et la certitude que nous sommes avec lui en pensée le soutenir et le fortifier encore.

E. B.

**COMPTES S.P.V. 1956****I. CAISSE GÉNÉRALE**

<b>Pertes et profits</b> (Résumé)	Pertes	Profits
Cotisations des membres actifs et auxiliaires moins frais de perception		52 403.75
Intérêts des titres, moins droits de garde		246.70
Intérêts sur livret de dépôts B.C.V.		155.26
Remboursement de l'impôt anticipé 1955		169.15
Collectivité accidents-SPV, participation aux bénéficiaires pour 1952, 1953, 1954		280.—
Moins-value sur titres	235.—	
Frais d'administration	8 345.95	
Assemblées, Bulletin, SPR, SPV, TF, palmes et subventions diverses	39 256.56	
Participation à Caisse de secours	8 455.—	
Impôts cantonaux et communaux	102.20	
Déficit de l'exercice 1956		3 139.85
<b>Balance</b>	<b>56 394.71</b>	<b>56 394.71</b>

**Bilan au 31 décembre 1956**

	Actif	Passif
Caisse	0.23	
Chèques postaux	224.86	
Titres	14 705.—	
Livret de dépôts de la B.C.V.	7.91	
Cotisations 1956 non payées après 2 rappels	899.—	
Cotisations payées pour 1957		62.—
Capital		15 775.—
<b>Balance</b>	<b>15 837.—</b>	<b>15 837.—</b>

**Résultat de l'exercice 1956**

Capital au 1er janvier 1956	18 914.85
Capital au 31 décembre 1956	15 775.—
Déficit de l'exercice 1956	3 139.85

Sauf E. ou O.

Oron-la-Ville, le 9 janvier 1957.

Le caissier S.P.V. : Alfred Marguerat.

**Rapport des vérificateurs**

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale S.P.V. s'est réunie le samedi 12 janvier 1957 à Lausanne.

Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié toutes les pièces justificatives ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes. Elle félicite le caissier pour la parfaite tenue des livres et vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
- c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Les vérificateurs attirent l'attention de l'Assemblée générale sur les déficits répétés, ils pensent qu'il y aura lieu d'envisager une augmentation de la cotisation lors de la discussion du budget.

Lausanne, le 21 janvier 1957.

Les vérificateurs :

Mlle Marcelle Desarzens, Villeneuve.  
Georges Jaquerod, Aigle.  
Pierre Aubert, Aubonne.

II. CAISSE COOPÉRATIVE

« SECOURS ET INVALIDITÉ » S.P.V.

Pertes et profits (Résumé)	Pertes	Profits
Intérêts des titres, moins droits de garde		556.25
Remboursement de l'impôt anticipé 1955		196.—
Dons		50.—
Intérêts du Fonds Boissier 1955		100.—
Produit Immeuble « Sur Lac » sans impôt 1956		7 595.45
Versement statutaire de Caisse générale		8 455.—
Secours versés :		
Versements statutaires		
aux malades	6940.—	
Secours et décès	1264.—	
Aux orphelins	1800.—	
Aux malades à Pâques et à Noël	594.75	
Remise d'une cédule	500.—	11 098.75
Frais d'administration		3 963.40
Moins-value sur titres		323.—
Impôts 1956, commune et canton		637.10
Impôt Défense nationale 1956 et 1957		655.50
Boni de l'exercice 1956		274.95
	Balance	<u>16 952.70</u> <u>16 952.70</u>

Bilan au 31 décembre 1956	Actif	Passif
Caisse	116.91	
Chèques postaux	799.47	
Titres	26 197.—	
Cédules	26 092.35	
Immeuble	277 190.—	
Hypothèque		150 415.15
Compte courant de la B.C.V.		11 000.—
Capital		168 980.58
	Balance	<u>330 395.73</u> <u>330 395.73</u>

Résultat de l'exercice 1956

Capital au 31 décembre 1956	168 980.58
Capital au 1er janvier 1956	168 705.63
Boni de l'exercice 1956	<u>274.95</u>

PRODUIT DE L'IMMEUBLE « SUR LAC » POUR L'ANNÉE 1956

Chemin des Allinges 2, Lausanne

	Recettes	Dépenses
Encaissé par le gérant	24 809.20	
Payé par le gérant :		
Assurances		452.90
Chauffage, eau, électricité		6 288.95
Réparations, entretien, divers		4 065.90
Frais de gérance		1 092.35
	<u>24 809.20</u>	<u>11 900.10</u>
		11 900.10
Encaissé par la S.P.V.	12 909.10	
Pax, intérêts hypothécaires		5 313.65
Impôts 1956, commune et canton		637.10
Impôt de Défense nationale pour 1956		327.75
Rapport net en 1956		<u>6 630.60</u>
	Balance	<u>12 909.10</u> <u>12 909.10</u>

Pour un engagement de Fr. 124 908.50 au 1er janvier 1956 et compte tenu des amortissements effectués en cours d'année, le rendement est pour 1956 de 5,26 %.

Sauf E. ou O.

Oron-la-Ville, le 9 janvier 1957.

Le caissier S.P.V. : Alfred Marguerat.

EFFECTIF DE LA S.P.V. EN 1956

1691 membres actifs (123 admissions, 64 démissions)  
37 membres auxiliaires (44 en 1955)

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité S.P.V. s'est réunie à Lausanne le samedi 12 janvier 1957.

Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié les pièces justificatives. Un contrôle a été effectué à l'immeuble « Sur Lac », chemin des Allinges 2, Lausanne.

Elle certifie la régularité des opérations et l'exactitude des comptes. Elle félicite le caissier de l'excellente tenue des livres, et remercie le Conseil d'administration de sa parfaite gestion.

Elle vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
- c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 12 janvier 1957.

Les vérificateurs :

Magali Vuille, Corsier.  
Roland Joost, Begnins.  
Georges Lüdi, Vaulion.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE SECOURS ET INVALIDITÉ S.P.V.

Rapport du Conseil d'administration pour 1956

**Disponibilités.** Le manque de liquidité en fin d'exercice a obligé le Conseil d'administration à demander l'ouverture d'un compte courant débiteur à la Banque cantonale vaudoise (maximum : Fr. 15 000.—, intérêt 4,5 % net). Cette décision devra encore être ratifiée par l'Assemblée générale.

**Titres.** Le cours des obligations est, d'une manière générale, en baisse. La plupart de nos titres ont de ce fait enregistré une moins-value assez sensible. De l'avis des spécialistes, cette baisse ne serait que passagère.

**Immeuble.** Des frais d'entretien plus élevés qu'en 1955 ont diminué le rapport de notre immeuble. Il est pour 1956 le 5,26 % d'un placement intéressant que nous devons à la clairvoyance de nos aînés. Notre gérant, M. Maurice Bovey, que nous remercions de sa bonne gestion, nous a conseillé de constituer un fonds de réserve destiné en premier lieu à la réfection de l'extérieur (façades, peinture des boiseries, etc.). La question sera étudiée prochainement. Il serait donc prudent d'envisager une légère augmentation du versement statutaire de la Caisse générale à la Caisse de secours qui est actuellement de Fr. 5.— par membre.

**Secours.** Le nombre des malades a diminué ; nous en sommes heureux et, à tous ceux qui n'ont pas encore recouvré la santé, nous souhaitons que 1957 leur apporte la guérison.

Cinq collègues ont été secourus (moyenne de Fr. 253.— par cas). Huit malades ont reçu l'aide statutaire (moyenne de Fr. 870.— par cas) et 36 orphelins les Fr. 50.— de Noël. 37 cadeaux de Pâques et de Noël ont été envoyés aux collègues malades. La caisse de secours a pris à sa charge 4 cotisations et la remise d'une cédule de Fr. 500.—.

Le Conseil d'administration remercie tous ceux qui lui signalent des collègues malades ou en difficulté.

**Cédules.** 13 cédules ont été créées en 1956 pour un montant de Fr. 15 861.—. 6 cédules ont été libérées. Presque tous les collègues bénéficiaires ont à cœur de rembourser régulièrement. C'est encourageant.

**Conclusion.** Notre situation financière est bonne, et elle le restera pour autant qu'une légère augmentation de la cotisation soit acceptée. La Caisse de secours continuera ainsi à réaliser un bel idéal de solidarité.

Oron-la-Ville, le 9 janvier 1957.

*Pour le Conseil d'administration :*

*Le caissier : Alfred Marguerat.*

#### ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DES ÉMISSIONS RADIO-SCOLAIRES DE LAUSANNE

Comme les années précédentes, la Radio-scolaire romande a joué en 1956, un rôle essentiellement supplétif. Ce caractère de l'enseignement supplétif de la radio-scolaire, partagé par presque toutes les organisations radio-scolaires mondiales a, il faut le reconnaître, toujours été observé par la Commission locale de Lausanne, et pourquoi ?

Chers collègues, qu'attendez-vous de nos émissions ? Une source d'informations nouvelles, des échappées intéressantes vers la voie du progrès, des sons qui éveillent l'imagination de nos écoliers, et enfin, surtout, des émissions qui ne soient pas conçues comme des leçons ordinaires.

Georges Duhamel, n'a-t-il pas écrit : « La radio-scolaire n'était qu'une perte de temps, qu'une occasion de distraction et de désordre, enfin, pour les maîtres ordinaires, qu'une sensible diminution de prestige et d'autorité ».

Nous avons reçu des appréciations louangeuses sur nos émissions de la part de personnalités françaises, d'une délégation de pédagogues venus en Suisse et d'instituteurs qui prennent régulièrement nos émissions à l'intention de leurs élèves. Tout récemment, des travaux d'une émission-concours nous sont parvenus d'Outre-Jura. Tous se plaisent à reconnaître la valeur

de nos émissions par leur caractère de complément de l'enseignement du maître.

L'écrivain français reviserait peut-être son jugement sur ce moyen d'enseignement, utilisé comme mode d'enseignement supplétif. Limitée à ce domaine-là, la radio-scolaire peut vivifier l'enseignement du maître, le compléter heureusement. *A ce seul titre*, elle mérite d'être offerte à nos jeunes auditeurs.

Sur les renseignements extraits des rapports d'écoute reçus des maîtres, nous croyons pouvoir affirmer que la radio-scolaire a répondu, en général, aux vœux exprimés par le corps enseignant relatif à ce mode d'enseignement.

Que toutes les émissions n'aient pas été excellentes est chose entendue. La technique du « maître invisible » est d'une application délicate. La Commission s'est rendu compte de la responsabilité qu'elle assume à l'égard de l'école ; aussi travaille-t-elle constamment au perfectionnement de ce mode d'enseignement.

#### Activité de la commission locale

L'élaboration du programme des émissions, l'examen minutieux des manuscrits des auteurs, l'audition préalable de certaines émissions et la critique des émissions basées sur les rapports d'écoute a exigé un peu plus d'une trentaine de séances durant cette année. Relevons qu'auteurs, acteurs, techniciens se sont, comme par le passé, mis entièrement au service de la Commission pour assurer à nos émissions la plus grande chance de succès. Permettez-nous de les en remercier.

Nous tenons également à relever tout l'intérêt que porte le Directeur du studio de La Sallaz, Monsieur Méroz, à notre radio-scolaire. Il s'efforce d'assister presque à toutes nos séances, afin de maintenir ce contact nécessaire et fécond entre les membres de la Commission, le corps enseignant, — par le truchement de votre délégué — et les collaborateurs du studio. Qu'il reçoive pour ces 25 années écoulées de collaboration fructueuse, notre profonde gratitude.

D'autres problèmes ont retenu l'attention des membres de la Commission. Doter nos classes de récepteurs de qualité est un souci constant. Cette année encore, grâce au ramassage des annuaires téléphoniques effectué par nos élèves, et à titre de remerciements, l'« Action romande des aveugles et invalides » a permis de distribuer 48 appareils aux classes de montagne de la Suisse romande. Oserions-nous vous demander d'intéresser, cette année encore, vos élèves à cette récolte. Tout en travaillant pour une œuvre humanitaire, vous permettez d'offrir des appareils à de nombreuses classes encore. Merci d'avance.

Qu'en est-il de la télévision scolaire ? Aucune décision n'a été prise sur le plan national. En Suisse allemande, tout spécialement les maîtres font opposition à toute expérience de télévision dans les classes. Néanmoins, la Commission locale de Lausanne suit de très près l'évolution de ce problème. Des expériences effectuées à l'étranger, il est permis de dire que cette nouvelle invention peut apporter un enrichissement égal ou supérieur à celui que la radio donne depuis un quart de siècle. La télévision, comme le film, la radio, la projection, le disque, n'a d'autre ambition que de mettre à la disposition des maîtres des documents susceptibles de compléter heureusement l'enseignement et de le rapprocher plus près de la vie.

#### Programme

Au cours de l'année 1956, les élèves de la Romandie ont bénéficié de 43 émissions, dont deux à l'intention des écoles secondaires ; la moitié ont été préparées par

les soins de la Commission de Lausanne et réalisées par le studio de La Sallaz.

Comment se répartissent-elles ? 10 séances ont été consacrées à la musique, 9 à des sujets géographiques, 8 à des questions scientifiques, 5 aux arts et littérature, 4 à des biographies, 2 à l'histoire et enfin 3 contes.

Il arrive fréquemment de nous faire observer que les émissions à l'intention des petits sont fort rares, en voici les raisons :

1° *L'émission radiophonique n'est perçue que par un seul sens, l'ouïe.* La pédagogie moderne, n'attache-t-elle pas, à juste titre d'ailleurs, une certaine importance à la loi suivante : une motion a d'autant plus de chance d'être comprise et de se fixer dans la mémoire qu'elle fait appel à la collaboration du plus grand nombre possible de sens et d'activités.

2° *La réception radiophonique se fait dans des conditions imparfaites,* (nous n'entendons pas par là les troubles techniques de l'émission : fading, parasites, etc.). L'enfant est privé du spectacle des yeux, du magnétisme qui se dégage de la personne vivante ; aussi l'attention du jeune auditeur se dispersera au moindre bruit importun.

3° *La radio est plus évocatrice que formative* pour trois raisons : Tout d'abord la structure de l'émission, qui fait alterner en un rythme rapide la parole, la musique et le bruit ; ensuite le caractère éphémère de l'émission, et enfin l'impossibilité de la méditation au cours d'une émission qu'il est difficile de reprendre à partir d'un point déterminé.

C'est pourquoi la production radiophonique doit revêtir un caractère de suggestion et d'évocation ; elle se contente d'éveiller l'intérêt, de plus elle exige de l'auditeur un effort d'attention anormal en même temps qu'elle suppose une culture générale déjà vaste. Les tout jeunes auditeurs ne peuvent guère faire appel à de très nombreux souvenirs. La télévision permettra, en partie, de remédier à ces diverses faiblesses de la radio ; elle conviendra tout particulièrement à nos petits.

#### Documentation

Cette publication « La Radio à l'Ecole » met l'éducateur en mesure de comprendre l'émission et d'en tirer profit pour son enseignement. Ces « Feuilles » présentent une documentation variée sur la matière de l'émission ; documentation bibliographique portant sur les ouvrages fondamentaux ou spéciaux, documentation iconographique qui permet de renforcer l'audition par la vision des choses. Grâce à ces renseignements, les instituteurs sont munis de tous les éléments nécessaires à l'exploitation pédagogique de l'émission. Il peut rétablir à un moment donné la valeur propre de sa personnalité dans le prolongement de l'émission et individualiser un enseignement nécessairement collectif. Enfin conséquence appréciable, bien qu'indirecte et accessoire, le maître peut se constituer une documentation personnelle en utilisant cette documentation radiophonique et l'exploiter au bénéfice de ses cours ordinaires.

Illustrés en couleurs, pédagogiquement, ces « Feuilles » prendraient une valeur supérieure, malheureusement, pour des raisons financières, il ne faut guère y songer pour l'instant. Contentons-nous d'augmenter le nombre des abonnés.

Une question posée maintes fois par le corps enseignant, a retenu l'attention de la Commission locale et de la Commission régionale : « Pourquoi ne pas indiquer dans les Feuilles de documentation le degré auquel est destinée telle ou telle émission ? » A plusieurs reprises, des essais ont été tentés, sans donner satis-

faction aux maîtres. La Commission a décidé de laisser aux instituteurs le soin de choisir l'émission qu'il veut prendre sur la base du niveau intellectuel des élèves de sa classe, du programme parcouru et des renseignements donnés par les Feuilles. Lors de la préparation de cette publication, la Commission ne connaît pas encore le texte des auteurs, et il est très difficile de faire à ce moment-là cette discrimination.

#### Appareils récepteurs

Comme il a été déjà dit, un certain nombre d'appareils ont été remis aux classes de montagne et à celles de la plaine des communes défavorisées. Les derniers appareils peuvent recevoir les ondes ultra-courtes (fréquence modulée), la réception n'en est que meilleure.

#### Rapports d'écoute

Notre appel de l'an dernier a été entendu ; de nombreux rapports nous ont été adressés ; un chaleureux merci. Grâce à ce contrôle permanent, la Commission peut en quelque sorte juger de la valeur d'une émission, améliorer les suivantes en tenant compte des remarques faites par le corps enseignant. Votre collaboration active, chers collègues, nous est précieuse, et nous vous disons, ne vous laissez pas de nous faire part de vos suggestions, de vos critiques, par le moyen de ces rapports.

#### Gratitude

Avant de clore ce rapport, nous exprimons notre vive reconnaissance à tous les collaborateurs des émissions, au président de la Commission locale de Lausanne, Monsieur Martin, chef de service de l'enseignement primaire, aux directeurs des studios, Monsieur Méroz, à Lausanne, Monsieur Dovaz, à Genève, qui mettent à notre disposition un personnel qualifié, à la Société suisse de Radiodiffusion qui supporte les dépenses générales d'ordre administratif, aux studios qui prélèvent, chacun sur leur propre budget, les montants nécessaires aux frais des émissions elles-mêmes, et à vous tous, instituteurs et institutrices, qui offrez ces émissions à vos élèves.

Ernest Bignens.

#### ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Notre association organise durant les mois de janvier et de février les cours suivants :

##### 1. Cours de patinage

à la patinoire de Montchoisi à Lausanne, les 27 janvier, 3, 10 et 17 février. Rendez-vous le 27 janvier, à 20 h. 15 sur la patinoire.

Le cours, dirigé par A. Schlageter et C. Vuffray, comprend une partie technique et une de danse.

Les membres de l'A.V.M.G. se verront remboursés de leurs frais d'entrée et de la moitié de leur frais de voyage.

L'A.V.M.G. et la Direction de la patinoire déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les inscriptions doivent parvenir à A. Schlageter, av. Solange 6, Lausanne, jusqu'au mercredi 23 janvier.

##### 2. Cours de ski pour débutants ou skieurs moyens

chaque mercredi après-midi à Châtel-St-Denis-Les Pacots, dès le 23 janvier.

Nous recommandons vivement ce cours à tous les collègues qui débutent dans le ski. La moitié des frais de voyage, jusqu'à Châtel-St-Denis, sera remboursée aux membres de l'A.V.M.G.

Inscription auprès de C. Bucher, 36, av. d'Echallens, Lausanne.

Rassemblement des participants : mercredi 23 janvier à 14 h., gare de Châtel-St-Denis.

Le cours n'aura lieu qu'en cas d'enneigement favorable et si le nombre des participants est suffisant. Le No 11 (centrale de Lausanne) renseignera le jour précédent.

3. *Week-end à ski à Champéry-Planachaux.*

Ce cours aura lieu les 23, 24 et 25 février (relâche). Logement en chambres avec eau courante, repas du samedi soir au lundi midi, abonnement à courses illimitées sur le téléphérique et sur les deux skilifts de Planachaux, leçons de ski par I.S.S.

Prix (sans le voyage) : membres A.V.M.G. Fr. 45.—  
non membres Fr. 55.—

L'A.V.M.G. remboursera à ses membres la moitié des frais de voyage. Un billet collectif sera organisé dès Lausanne.

Les inscriptions devront parvenir au plus tard le 9 février au chef de cours : Claude Bucher, 36, av. d'Echallens, Lausanne.

Une circulaire donnera les derniers renseignements.

A PROPOS DE « PLAN D'ÉTUDES »

Le plan d'études va être examiné dans les sections. De nombreux spécialistes se mettront à l'œuvre afin de perfectionner cet instrument de travail. Nous nous réjouissons de ce que le corps enseignant prépare un projet dont la confrontation avec l'actuel « Plan d'études » ne manquera pas d'être instructive. Encore faudra-t-il prouver que l'essai de ce dernier n'a pas été concluant pour en obtenir la modification.

Mais il ne suffit pas de savoir si le participe passé doit être étudié à 13 ans plutôt qu'à 12, le livret 7 avant le livret 8. Le « Plan d'études » contient un préambule dans lequel sont précisés les buts, les principes et les méthodes de notre école. Or, il est vain d'aborder l'étude des disciplines sans avoir mis en discussion cette première partie : ne hissons pas la voile avant d'avoir posé le gouvernail !

Les premières questions qui se poseront dans les sections devraient donc être les suivantes :

Jugez-vous utile d'avoir un préambule ? Etes-vous d'accord avec les buts de l'enseignement ? N'en trouverait-on pas d'autres — éveil de la sensibilité, de l'esprit critique, goût de la recherche personnelle ? — Pensez-vous qu'il faille rechercher ce que l'enfant *doit* savoir avant ce qu'il *peut* savoir ? Comment concilier la formation de la personnalité avec les nécessités de la vie sociale autrement que par la méthode autoritaire ? Pensez-vous que les méthodes préconisées tiennent suffisamment compte des dernières recherches de la pédagogie, non dans ce qu'elles ont de révolutionnaire — n'en demandons pas tant ! — mais en se fondant sur les acquisitions de ce dernier demi-siècle ? Faut-il distinguer nettement un programme minimum d'un programme de développement ? Le rapport entre les disciplines littéraires et les branches scientifiques vous paraît-il heureux ?

Autant de points sur lesquels il faudra bien se mettre d'accord avant d'aborder l'étude détaillée des disciplines !

Et surtout, n'oubliez pas de fonder vos remarques sur des observations précises : c'est là votre seule chance de les voir prises en considération.

F. Barbay.

VEILLÉE CEMEA

Nous invitons nos amis et les personnes qui s'intéressent à l'activité de notre Groupement à passer avec nous la veillée du samedi 26 janvier.

Cette veillée sera un moment de détente dans l'ambiance habituelle de nos rencontres ; elle sera animée de jeux, de chants, de jeux dansés et on y verra un théâtre d'ombres monté par de futurs éducateurs.

Samedi 26 janvier, dès 20 h. 15, nous vous accueillons avec plaisir à la salle de la Fraternité de St. Martin, Placette du Musée Arlaud. (Prendre l'escalier entre la Riponne et la Place de la Palud.)

Genève

U. I. G. M.

Les membres de la section sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le **mercredi 23 janvier 1957, à 17 h. précises, au Café de la Poste, 57, rue du Stand, 1er étage.**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Mutations.
3. Communications du comité.
4. Modification de l'art. 8 des statuts.\*
5. Congrès S.P.R. 1958 : Désignation du rapporteur genevois et des membres de la commission chargée d'étudier le sujet : L'école et le monde moderne.
6. Collaboration sur le plan romand.
7. Propositions individuelles.

\* Art. 8 des statuts de la Section des Messieurs

Nouveau texte proposé :

« L'assemblée administrative ordinaire a lieu dans le premier trimestre de l'année civile et doit être convoquée au moins huit jours à l'avance. » ... (Suite de l'article sans changement.)

ALORS... CET ÉDUCATEUR ?

Evidemment, il ne suffit pas de changer le format d'un journal pour le rendre utile et attrayant !

Certes il y a des critiques à faire à notre Educateur. Mais les responsables, qui s'efforcent d'en tenir compte, ne peuvent tout faire.

Un hebdomadaire comme le nôtre ne peut vivre, et être vivant, qu'avec la collaboration des collègues.

Or, au terme d'une année d'activité comme bulletin de l'U.I.G. Messieurs, je constate que j'ai reçu, sauf erreur, quatre textes à transmettre à la rédaction. Quatre ! Ce chiffre serait probablement à peine doublé, si l'on y ajoutait ceux de l'U.I.G.-Dames et de l'U.A.E.E. Quant à la partie pédagogique, il est bien rare d'y lire le nom d'auteurs genevois.

Avouez que l'apport de nos membres est bien minime.

Je ne m'attarderai pas à le déplorer ; nous avons d'ailleurs tous d'excellentes excuses.

Mais tirons-en tout de même les conclusions nécessaires.

Faire des critiques, c'est normal et extrêmement utile ; des suggestions, c'est mieux. Mais il y a mieux encore : vous avez certainement des leçons originales, des expériences intéressantes, des idées lumineuses qui pourraient nous être utiles à nous tous... Prenez donc vos plumes, et écrivez !

C'est le vœu que j'exprime au début de cette ère nouvelle pour notre Educateur. J. E.

P.-S. — Si cela peut vous influencer, sachez que vos articles seront (modestement) rétribués.

JEUNES COLLÈGUES, VOICI POUR VOUS

Ce que je vais vous annoncer est une nouvelle que je vous transmets sous ma propre responsabilité... Voici ce dernier « tuyau » : reprenez tous votre mercredi 30 janvier, à 17 heures.

Pourquoi ? Je ne puis vous en dire davantage.

Lisez le prochain Educateur. Vous y trouverez un article signé Claire-Lise Dufour (U.A.E.E.), Mareva Moret (U.I.G.-D.), Philippe Aubert (U.I.G.-M.). Il vous renseignera.

A samedi prochain !

J. E.

#### U.A.E.E. — RAPPEL. FONDUE DU 23 JANVIER 1957

Il n'est pas trop tard, chères collègues, pour vous inscrire pour la fondue du mercredi 23 janvier à 19 h. 30, au Restaurant Candolfi, 22, Grand-Rue.

C'est si simple... à l'heure des repas, composez le numéro de téléphone 32 76 08, c'est celui de Mlle R. Gascard, organisatrice de nos loisirs. Elle sera heureuse d'ajouter votre nom à ceux qui figurent déjà nombreux sur son petit carnet.

C. G.

#### Neuchâtel

##### MISE AU CONCOURS

**La Chaux-de-Fonds.** — Deux postes de maîtres de travaux manuels. Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1957-1958.

**Neuchâtel - Le Locle - La Chaux-de-Fonds.** — Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices. Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1957-1958.

Délai d'inscriptions : 26 janvier 1957.

##### BIENVENUE

cordiale à M. Frédy Perrin, maître de dessin à La Chaux-de-Fonds, qui vient d'être admis dans la S.P.N.-V.P.O.D.

W. G.

##### EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Tous les maîtres du degré supérieur viennent de recevoir les rapports sur ces examens subis en 1954 et 1955.

Leur lecture nous a paru assez suggestive pour être recommandée à l'attention de *tous* les collègues.

On le sait, ces examens ne sont plus un contrôle des connaissances. Ils l'étaient jadis et donnaient lieu à des classements par cantons qui incitaient à des comparaisons désobligeantes, subjectives et injustes. Maintenant, ils sont plutôt une sorte d'inquisition sur la réflexion et le raisonnement des recrues examinées. Bien sûr qu'ils ne sont point indispensables. Mais on ne peut pas contester à la Confédération, qui subventionne l'enseignement public obligatoire, un droit de regard.

Tels quels, ils permettent certaines investigations. C'est ainsi qu'en 1955, il fut proposé aux recrues une rédaction sur ce sujet : « Ce que l'école m'a donné pour la vie ». Les réponses ont été des plus variées et vraiment intéressantes. On y constate avant tout l'impression profonde qu'a laissée la personnalité des maîtres dans l'esprit des jeunes, en bien ou en mal. Et l'on mesure à ces déclarations enthousiastes ou amères ce qu'a de redoutable une vocation d'instituteur. En est-on toujours bien conscient ?

Dans le domaine du savoir acquis, un texte orthographique était soumis aux recrues de 1954. Les fautes y ont été analysées chacune en soi. Ce fut l'occasion d'un dépouillement et d'une statistique à la manière dont on opère dans les séminaires de psychologie. Les recrues étaient groupées selon leur formation (primaire,

secondaire, commerciale, complémentaire, supérieure). Le résultat de l'enquête est, de ce point de vue, extrêmement significatif et concluant. Il fait ressortir clairement les lacunes, les insuffisances et surtout, hélas !, l'outrage du temps à la persistance des connaissances chez ceux qui, depuis longtemps, ont dû abandonner la pratique des lettres de par la nature même de leurs occupations professionnelles.

A part ces résultats d'examens-enquêtes d'ordre quasi scientifique, il est donné toute une série de tableaux-fiches pour l'enseignement de l'instruction civique, dont certains ont déjà paru dans l'*Educateur*. Leur auteur, M. Marcel Chantrens les a établis avec une clairvoyance et un sens pédagogique dont on ne saurait assez le louer. Ils rendront les plus éminents services à ceux qui sont chargés de cours d'éducation nationale.

#### Communiqué

W. G.

##### CONCOURS SCOLAIRE

L'Association vaudoise des Auberges de la Jeunesse organise un concours scolaire : **Une semaine à Lausanne**, sous le patronage du D.I.P. du canton de Vaud et de la municipalité de Lausanne, à l'occasion de la construction de la nouvelle auberge de jeunesse de Lausanne.

Ce concours est ouvert à toutes les classes primaires et secondaires des écoles suisses officielles (sauf classes du district de Lausanne). Il a pour objet d'élaborer un programme détaillé de travail, de visites et d'excursions que pourrait réaliser une classe séjournant une semaine à Lausanne (éventuellement avec des excursions en dehors de Lausanne).

Une fructueuse collaboration entre le maître et ses élèves est souhaitable.

Chaque classe ne pourra présenter qu'un seul projet ; il sera établi sur une ou deux feuilles du format A 4, sur le recto seulement. Il devra mentionner le nom du maître, la désignation de la classe, son effectif, la date de l'envoi et l'âge des élèves. Dernier délai : 15 février 1957. Envoi au secrétariat de l'Association vaudoise des auberges de jeunesse, à Montreux-Territet. Mentionner sur l'enveloppe : « Concours une semaine à Lausanne ».

Le premier prix consistera en un séjour complètement gratuit d'une semaine (pension comprise) à l'auberge de jeunesse de Lausanne pour toute la classe gagnante. D'autres prix seront attribués.

Une commission désignée par le comité de l'Association vaudoise des A.J. procédera à un dépouillement préalable des travaux ; ceux qui seront retenus seront soumis à un jury de 15 membres.

Le séjour, dont les participants du concours « Une semaine à Lausanne » doivent établir le programme, ne doit pas être considéré comme une course d'école de dimensions inaccoutumées. Il ne s'agit pas d'une simple diversion apportée dans le programme de l'année, mais d'un déplacement dont le but doit être d'instruire les élèves. C'est la raison pour laquelle les concurrents ne devront pas craindre de prévoir chaque jour au moins deux heures réservées au travail scolaire proprement dit, en précisant comment ces heures devraient être employées. Ils auront tout avantage à établir un horaire complet de la semaine en précisant notamment l'heure du lever et celle du coucher, les heures des repas, la durée probable des visites et des excursions, etc. Il leur est en tous cas recommandé de ne pas se borner à une simple énumération de monuments, de musées ou de belvédères, mais de motiver en quelques mots les visites prévues, en en relevant brièvement l'intérêt.

# EXAMENS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SECONDAIRE LAUSANNOIS

## COLLÈGES

**Entrée en 1re année de l'école secondaire :**  
élèves nés en 1947 (éventuellement en 1946).

Tous les candidats, garçons et filles, qu'ils se destinent ultérieurement à la section classique, scientifique, langues modernes ou culture générale, subiront les mêmes examens d'admission et suivront pendant les deux premières années le même programme dans un des quatre bâtiments secondaires lausannois du Belvédère, de Béthusy, de la Mercerie ou de Villamont.

**Toutes les inscriptions pour l'entrée en première année de l'école secondaire (âge normal : 10 ans dans l'année) seront prises au Collège secondaire de Villamont-Dessous, 6, rue de l'École supérieure, du lundi 11 février au vendredi 22 février 1957, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (samedi : de 9 h. à 12 h.).**

**Pièces à présenter :** livret scolaire, certificats de vaccination (variole et diphtérie), livret de famille.

Les examens d'admission auront lieu les 7 et 8 mars. Tous renseignements utiles seront donnés lors de l'inscription.

Les épreuves porteront sur le programme des trois premières années de l'école primaire. Moyennes exigées à l'examen : élèves nés en 1947 : 6 ; élèves nés en 1946 : 6,5.

**Entrée en 2e année de l'école secondaire :**  
élèves nés en 1946 (éventuellement en 1945)

Nous rappelons au public que dès 1957 les examens habituels d'admission au Collège scientifique cantonal à 11 ou 12 ans sont supprimés. En effet, comme les autres établissements secondaires de Lausanne, le Collège scientifique cantonal (qui devient le Collège secondaire de la Mercerie) reçoit désormais les élèves de 10 ans (éventuellement 11 ans) en première année de l'école secondaire.

Les élèves nés en 1946 (éventuellement 1945) ont la possibilité de s'inscrire en deuxième année de l'école secondaire ; ils sont soumis à un examen d'admission portant sur le programme de la première année et comprenant notamment l'allemand. Seuls ceux qui sont nés en 1946 peuvent s'inscrire simultanément aux examens d'admission en première et en seconde année de l'école secondaire, mais leur échec aux examens d'entrée en première année implique automatiquement leur exclusion des examens d'entrée en seconde année.

**L'inscription de ces candidats aura lieu aux mêmes dates et au même endroit que celle des candidats de première année, soit du 11 au 22 février, à Villamont-Dessous.** Les mêmes pièces doivent être présentées, et la date des examens, qui auront lieu après ceux de 1re année, sera indiquée lors de l'inscription.

**Admission dans les classes de IIIe, IVe, Ve et VIe du Collège classique cantonal, du Collège scientifique cantonal et de l'École supérieure de jeunes filles :** élèves nés en 1945 et dans les années antérieures.

Les candidats nés en 1945 et antérieurement peuvent entrer dans les classes correspondant à leur âge du

Collège classique cantonal, du Collège scientifique cantonal ou de l'École supérieure de jeunes filles, moyennant un examen d'admission portant sur le programme de la classe précédente.

**Inscriptions :** du lundi 11 au vendredi 22 février 1957, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (samedi : de 9 h. à 12 h.), **au secrétariat des établissements intéressés :**

pour le Collège classique cantonal : 7, av. de Béthusy ;  
pour le Collège scientifique cantonal : 24, rue de la Mercerie ;

pour l'École supérieure de jeunes filles : bâtiment de Villamont-Dessous, 6, rue de l'École supérieure.

**Pièces à présenter :** livret scolaire, certificats de vaccination (variole et diphtérie), livret de famille.

**Examens d'admission :** selon instructions communiquées lors de l'inscription.

---

## GYMNASSE CLASSIQUE CANTONAL ET GYMNASSE SCIENTIFIQUE CANTONAL

**Début de l'année scolaire 1957-58 et reprise des cours :**  
23 avril 1957 à 14 h.

Les nouveaux élèves, porteurs du certificat d'études secondaires, s'inscriront pour le 4 avril 1957, dernier délai, auprès du Directeur de leur collège. Celui-ci transmettra aussitôt l'inscription à la direction des Gymnases cantonaux.

Les candidats qui ne possèdent pas de certificat d'études secondaires délivré par l'un des collèges du canton de Vaud, doivent en principe subir un examen d'admission portant sur le programme de la dernière année de la section correspondante des collèges secondaires vaudois. Ils sont priés de se présenter sur rendez-vous à la Direction des Gymnases cantonaux avant le 1er mars 1957, 12 h., dernier délai.

**Pièces à produire :** livret de famille et carnet scolaire.

**Début des examens d'admission :** mardi 23 avril 1957, 8 h. 15.

---

## ADMISSION AU GYMNASSE DE JEUNES FILLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Belvédère, 16, ch. des Croix-Rouges

Les candidates qui auront obtenu au printemps 1957 le Certificat d'études secondaires se feront inscrire par les soins de leur directeur et seront admises de plein droit dans la classe inférieure du Gymnase (avec latin : en section classique ; sans latin : en section de culture générale). Le jour de la rentrée, mardi 23 avril à 14 h., elles apporteront leur certificat et leur livret scolaire.

Les autres candidates s'adresseront à la direction du Gymnase de jeunes filles avant le 2 avril, en vue de se faire inscrire aux examens d'admission, qui auront lieu dès le 23 avril à 8 heures. Pièces à présenter : livret de famille ou acte de naissance, certificats de vaccination (variole et diphtérie), livret scolaire. Il n'est pas possible de se présenter à un examen d'admission moins d'un an après un insuccès dans la classe précédente. Il faut en outre avoir l'âge requis (au moins 16 ans dans l'année pour la classe inférieure ; un an de plus pour chacune des classes suivantes).

### ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DU CANTON DE VAUD

**Examens d'admission :** mardi 23 avril, le matin et l'après-midi ; mercredi 24 avril, le matin.  
**Organisation des classes :** jeudi 25 avril, dès 8 heures.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Age requis : première année, 14 ans révolus au 31 décembre ; un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Pour être admis en deuxième classe, les élèves doivent avoir achevé leur scolarité obligatoire (huit années d'école au minimum).

Sous réserve des conditions d'âge énoncées ci-dessus :

- a) les élèves sortant de la deuxième année du degré supérieur d'une école primaire du canton sont admis sans examen en première année, s'ils sont au bénéfice de notes suffisantes ;
- b) les élèves possédant le certificat d'études primaires supérieures peuvent être admis sans examen dans la classe de deuxième année, à condition de se mettre au niveau des élèves promus de première année ;
- c) les élèves sortant des établissements secondaires cantonaux (Collèges classique et scientifique, etc.) ou de collèges communaux sont admis en première ou en deuxième année de l'École de commerce, sans examen, au commencement de l'année scolaire, dans la classe qui correspond à leur promotion ;
- d) les élèves porteurs du certificat d'études secondaires, avec deux langues étrangères, sont admis sans examen en troisième année. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique commerciale, de comptabilité et de sténographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale, programme de deuxième année ; pendant le second trimestre, ils suivent un cours de raccordement de dactylographie.

**Classe d'administration.** — Conditions exigées pour l'admission : avoir 16 ans dans l'année ; être porteur du certificat d'études secondaires (deux langues étrangères).

**Inscriptions :** elles doivent être prises avant le 20 mars.

Département de l'instruction publique  
et des cultes.

Service de l'enseignement secondaire.



### Conditions de faveur

pour membres de la Société  
Pédagogique de la Suisse  
Romande contractant des  
assurances individuelles et de  
responsabilité professionnelle

## LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés  
de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

### COLOMBIER

(Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de  
la Gare 1. Tél. 6 33 55.

### LAUSANNE

Restaurant sans alcool du Carillon, Terreaux 22  
(Place Chauderon). Parc pour voitures à côté  
du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.  
Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre  
de la ville (carrefour Palud-Louve-St-Laurent).  
Parc pour voitures à côté du restaurant, place  
de la Riponne. Tél. 22 50 39. Dans les deux  
restaurants, restauration soignée - Menus choisis  
et variés.

### NEUCHÂTEL

Restaurant neuchâtelois sans alcool - Faubourg  
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -  
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses -  
Tél. 5 15 74.

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Etes-vous assuré  
contre la maladie ?

Demandez sans tarder  
tous renseignements à

**M. F. PETIT**

Ed. Payot 2 LAUSANNE

Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose, etc.



Comme les petits pains, les  
**Pâtes de Rolle**  
sont délicieuses. Exigez-les.

A l'enseigne de la  
**Lampe Eternelle**  
vous trouverez  
un cadre accueillant

**E. PAUTEX**

Caroline 1

LAUSANNE

Un bon vin et des spécialités au fromage



**HOTEL DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
RESTAURANT - BAR**

TERRASSE  
GRAND VERGER AVEC  
DEBARCADÈRE

Tél. (021) 7 51 51

*Au Domino Rolle*

J. Mutrux



*Kenniez-Lithinée*  
Eau de table de 1<sup>er</sup> ordre  
\* Digestive \*

# SINGER

La machine à coudre de qualité pour famille, couturière, artisan

## VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût par

**IMPRIMERIE CORBAZ S. A.**  
MONTREUX

VIE ACCIDENTS RESPONSABILITÉ MALADIE

# LA SUISSE

LAUSANNE

*fondée en 1858*

GEORGES AMIGUET

Agent général pour le canton de Vaud  
Rue Etraz 10, Lausanne, tél. 23 08 35

## Partie pédagogique

**ALBERT MALCHE**

22 février 1876 — 29 décembre 1956

Albert Malche n'est plus !

L'homme à qui l'école genevoise a été redevable de l'esprit de progrès qui l'a animée pendant quarante ans, l'auteur de réalisations qui ont fait sa réputation à l'étranger s'est éteint à la veille du Nouvel-An.

Si la souffrance physique l'avait terrassé depuis de longs mois, vaillante était restée son âme, lucide et intacte sa brillante intelligence, entière et plus affectueuse, s'il est possible, la sympathie qu'il témoignait à ses amis.

La presse quotidienne a relevé les qualités et les mérites du penseur et du poète, de l'orateur prestigieux, du journaliste de classe, du citoyen et de l'homme politique engagé dans la lutte pour une démocratie plus vraie et plus humaine.

Elle a rappelé les marques de confiance et les hommages qui lui ont été prodigués en témoignage de reconnaissance pour tant et tant d'actions et d'interventions généreuses auxquelles nulle publicité ne fut jamais donnée. Albert Malche était un sensible, un modeste ne recherchant pas, fuyant même la popularité.

Je n'évoquerai ici que l'homme d'école et l'éducateur.

En 1912 — il a 36 ans — il quitte le secrétariat général du Département de l'Instruction publique. L'Université vient de lui confier la chaire de pédagogie de la Faculté des lettres et le Conseil d'Etat l'appelle à la direction de l'enseignement primaire. Il conservera ce poste jusqu'en 1927, année de son ascension au Conseil d'Etat. Atteint par la limite d'âge, il quittera sa chaire en 1952.

1912—1952 ? Dans ces quarante années s'inscrit tout l'effort de progrès et d'adaptation de l'école genevoise aux besoins de notre temps. Dans le même temps prennent naissance des initiatives, se créent des institutions dont on oublie l'origine aujourd'hui mais non les services qu'elles rendent à la collectivité.

C'est à Albert Malche en tout premier lieu que l'on doit le régime actuel des Etudes pédagogiques préparant à la profession d'instituteurs. L'idée d'une culture universitaire à leur donner lancée par Ed. Claparède et Pierre Bovet, reprise par André Oltramare, chef du Département de l'Instruction publique de 1924 à 1927, fut réalisée par son successeur qui, en 1919, s'exprimait comme suit aux Conférences universitaires franco-suisse :

« Autrefois, le barbier du village soignait les malades : il est devenu un prince de la science et réalise des miracles. Que fera le régent d'hier lorsqu'une haute culture, une forte et délicate technique lui conféreront le maximum de souveraineté dans l'exercice de son art ? Qui peut lui en offrir les moyens ? L'université ! De toutes les carrières de l'esprit, y compris celles du professorat jusqu'aux basses classes du collège que nous avons peu à peu pris sur nous de préparer, celle-là seule serait exclue qui est la plus nécessaire à la cité ?

... Le jour approche où l'ancien cuistre d'école sera un savant de l'enfance. Vous sentez à quel point tous les espoirs d'amélioration sociale sont liés à cette réforme. Vous sentez que le niveau de la démocratie peut en être relevé. Répandons cette conviction autour de nous ; gagnons à ces vues nos gouvernements respectifs.

Devenu homme d'Etat, il réalisa la réforme qu'il avait souhaitée. On a oublié, aujourd'hui, ce qui fit de celle-ci une création hardie et originale que l'on s'efforce d'imiter au-dehors alors qu'à Genève on l'a délaissée ! Se refusant à borner la préparation des instituteurs à une formation rigide de caractère utilitaire, A. Malche voulut que l'apprentissage de leur profession fût l'occasion pour eux d'ouvrir leur esprit aux enseignements des sciences humaines, que la pratique n'étouffât pas la réflexion, que se maintinssent intacts leur appétit de savoir et leur désir de progresser.

C'est pour cette raison qu'il créa en 1928 — ce fut une innovation en Suisse — une école expérimentale faisant fonction d'école d'application.

« Que nos jeunes, dit-il à celui à qui il en confia la direction et la responsabilité, soient vaccinés contre la routine en voyant à l'œuvre des instituteurs et des institutrices chevronnés cherchant sans cesse, malgré l'âge et la fatigue, à améliorer leurs procédés et leurs techniques ; qu'en collaborant avec eux ils prennent un sens plus aigu de leur vocation et de leurs responsabilités.

Cinq ans auparavant, il avait été l'inspirateur de cette « Semaine de l'enfant » à la réussite de laquelle l'ensemble du corps enseignant se donna avec ferveur et enthousiasme pour montrer et démontrer à la population genevoise et aux parents les voies nouvelles dans lesquelles autorités, instituteurs et institutrices voulaient s'engager afin d'améliorer le climat, le travail et le rendement de l'école...

En entrant au Département de l'Instruction publique, Albert Malche reprit de son prédécesseur André Oltramare le projet de réforme de l'enseignement secondaire inférieur pour faire de ce cycle d'études une véritable période d'orientation. Il ne put le mener à chef en trois ans.

A cette heure, les idées généreuses d'André Oltramare et d'Albert Malche attendent encore leur réalisation.

Seules virent le jour les classes de préapprentissage qui, pendant vingt années, rendirent d'immenses services aux élèves quittant l'école à la fin de la scolarité obligatoire jusqu'au jour où, transformées en classes de fin de scolarité, elles perdirent le caractère éducatif que leur avait donné leur créateur.

C'est à lui que nous devons — première institution de cette nature, en Suisse — le Service d'observation des écoles, chargé d'étudier tous les cas d'enfants arriérés, difficiles, caractériels. Il en confia la direction à Ed. Laravoire qui, jusqu'à son décès, se dévoua sans compter à l'enfance malheureuse.

Il est un autre domaine de l'enseignement dans lequel A. Malche fit œuvre de novateur et de révolutionnaire : celui de l'inspection. Ayant pris parti et avec quelle verve ! contre les examens, A. Malche voulut mettre fin à un système de contrôle dominé par l'esprit administratif pour lui substituer un régime dans lequel les relations humaines comme on dit actuellement, c'est-à-dire le respect d'autrui, le sens de la collaboration, auraient le pas sur la paperasse et l'autoritarisme tâillon.

En 1920 et 1921, il faisait nommer six « directeurs et directrices d'écoles » chargés de la responsabilité d'un groupe d'écoles tant au point de vue pédagogique qu'administratif.

Là encore, les consignes furent claires : dans le cadre

des lois et des règlements, chaque directeur organisait et dirigeait son groupe selon ses idées et son tempérament, choisissait lui-même ses modes de contrôle et d'inspection. Mieux : mission leur était confiée de donner à chacune de leur circonscription sa personnalité propre, son atmosphère.

Ce régime aujourd'hui abandonné a valu à nos écoles primaires une belle période de collaboration fructueuse entre instituteurs, institutrices et inspecteurs. Il permit, en particulier, une intensification marquée des rapports entre la famille et l'école, une action positive de celle-ci sur l'opinion publique : visites aux parents et visites des classes, soirées scolaires dont certaines furent de véritables manifestations d'art populaire, soirées de parents, conférences d'informations, etc.

C'est à cette collaboration que nous avons dû, en particulier, les premiers essais de cinéma et de radio scolaires, les premiers appareils de projections, les premiers épidiscopes.

Albert Malche voua toujours une attention particulière à améliorer l'enseignement du français à l'école. Conseiller d'Etat, il demanda à Charles Bally de donner au corps enseignant trois leçons d'information et de conseils que ne sont pas près d'oublier ceux qui les ont entendues. Réunies en volume sous le titre « La crise du français » elles furent remises à chacun des membres du corps enseignant pour étude et méditation. Convaincu de la justesse des vues de Ch. Bally, A. Malche chargea l'école expérimentale de trouver les moyens didactiques propres à développer le langage, car « l'école doit, d'emblée, offrir à l'enfant, un milieu où il n'entend que du français correct et nuancé. Bien avant d'entrer dans l'étude systématique de la grammaire, les élèves doivent pratiquer chaque jour et dans toutes les leçons la conversation de bon ton... l'effort principal porte sur le français parlé. En effet, entre 7 et 10 ans, l'étude de la grammaire se confond avec l'acquisition, par l'usage, des formes courantes... »

Les deux ouvrages « Première moisson » ont essayé de répondre à cet objectif.

Sait-on à Genève, en Suisse, qu'A. Malche fut un précurseur de l'Unesco ?

En créant, en 1912, l'Institut J. J. Rousseau, Ed. Claparède avait prévu qu'il comprendrait une section spéciale, vouée à l'information pédagogique et à la diffusion de la documentation relative à l'éducation sur le plan international. Quelques années plus tard, grâce à Claparède, à P. Bovet, à A. Ferrière, à J. Piaget, à P. Rossello, cette section devenait une institution privée : le Bureau international d'éducation. Il fut administré jusqu'en 1925 par l'Institut. Une situation financière de plus en plus alarmante, les difficultés grandissantes pour un organisme privé d'entrer en relations suivies avec les autorités scolaires des différents pays, amenèrent les responsables du B.I.E. à étudier d'autres moyens d'atteindre le but qu'ils s'étaient proposé : la mise à disposition d'informations objectives dans le domaine de l'éducation.

C'est A. Malche qui décida de l'avenir du B.I.E. A 30 ans de distance ceux qui ont suivi au jour le jour ces événements ne peuvent pas ne pas mesurer la somme de clairvoyance et de courage dont A. Malche fit preuve puisque c'est à lui que le B.I.E. doit d'être devenu une institution internationale de caractère officiel.

Le 22 juillet 1925, au Département de l'Instruction publique, les représentants mandatés de la République de Genève, de la Pologne, de l'Equateur et de l'Institut signaient l'acte de fondation du Bureau international d'éducation dont le statut est demeuré inchangé jusqu'à ce jour.

Seul survivant des quatre signataires de cet acte, l'auteur de ces lignes mesure le chemin parcouru depuis le temps du doute, de l'ironie et de la critique.

Aujourd'hui 31 gouvernements ont adhéré officiellement au B.I.E. et sont devenus membres de celui-ci. Chaque année, depuis 20 ans, la Conférence internationale de l'Instruction publique réunit à Genève les délégués d'un nombre grandissant de pays, en 1956 : 71. Le Conseil fédéral a relevé le Conseil d'Etat de Genève lorsque la Suisse est devenue membre à son tour. Les publications du B.I.E. sont universellement reconnues pour leur valeur, la riche documentation qu'elles rassemblent, leur objectivité. Faut-il rappeler qu'à l'instar de la Croix-Rouge, le B.I.E. a réussi avant, pendant et après la guerre à maintenir son activité dans une atmosphère de tolérance, de compréhension et de respect mutuel digne des plus nobles traditions de la cité ?

Les jeunes générations d'instituteurs comme l'opinion publique, du reste, n'ont aucune information sur ce passé proche que la mort d'un des meilleurs de nos concitoyens vient de faire revivre en nous.

L'honnêteté et l'équité commandent de ne pas oublier l'œuvre de celui à qui aucun des problèmes de notre éducation populaire n'est resté étranger, de celui qui a donné l'élan sur lequel vit encore l'école genevoise.

En 1936, lorsque l'Entente nationale se forma pour renverser le gouvernement de M. Léon Nicole, A. Malche fut désigné pour reprendre le Département de l'Instruction publique. Des intérêts particuliers, des intrigues, l'amènèrent à retirer sa candidature. Ceux qui portent la responsabilité de cette décision ne sauront jamais le préjudice qu'ils ont causé à nos écoles et à notre pays tant il est vrai qu'il aurait pu, de longues années durant, orienter notre enseignement public vers les adaptations nécessaires et assurer l'avenir des institutions qu'il créa et dont il ressentait plus qu'un autre la nécessité.

Si l'on veut caractériser la pédagogie d'Albert Malche et l'esprit qu'il a voulu répandre dans l'école genevoise, il faut relire l'introduction qu'il rédigea pour le programme de l'enseignement dans les écoles primaires révisé en 1923 :

« L'école doit constituer, aux yeux des enfants, une manière de vivre complète et satisfaisante ... Le programme actuel est tout entier conçu pour permettre aux éducateurs publics d'améliorer la qualité du travail scolaire et d'innover dans la mesure où le talent de chacun les y pousse ... il fera régner dans la classe une libre curiosité, le goût de créer, de chercher, de questionner ... il doit chasser de partout le verbalisme .. il est fait pour développer l'activité individuelle dans toutes les branches de l'enseignement... Nous sommes persuadés, du reste, que les méthodes nouvelles, loin de faire perdre du temps, finiront par en faire gagner de sorte que l'école active soldera, au bout du compte, par un bénéfice social, moral et intellectuel. »

Au cours de nos conversations, nous nous sommes souvent entretenus des problèmes de l'éducation dans la cité. J'ai toujours été frappé de la sérénité avec laquelle il en parlait, de son esprit de charité, de sa foi en l'avenir. Il avait vu, pourtant, et sans joie, le parti auquel il avait donné le meilleur de ses forces adopter une politique scolaire opposée à celle qu'il avait défendue : il en parlait sans amertume, convaincu que tôt ou tard le désir et le besoin de progrès social et de justice auraient raison du conservatisme des uns et de l'égoïsme des autres, car il avait faite sienne cette affirmation de Pestalozzi dont il sut si admirablement

raconter la vie : « Contre l'aplatissement civil, moral et religieux qui existe déjà, contre celui auquel il faut nous attendre encore, le seul remède possible consiste à tourner le dos à notre enseignement superficiel avec ses lacunes et son charlatanisme... »

« Dans les limites du bon sens et de la science de l'enfant, qui existe bel et bien aujourd'hui, écrivait-il en 1919, osons, cherchons, faisons connaître nos expériences, appliquons les trouvailles des autres, ingénions-nous à entretenir la spontanéité de nos élèves, leur curiosité native, leur joie de vivre ... L'instituteur qui se dit : « Je veux que chaque jour il se passe quelque chose de profondément humain entre mes élèves et moi », celui-là est à jamais sauvé de la routine. Il vit, il est l'ami naturel de tout progrès. »

A. Malche aurait pu écrire les lignes d'espoir et de certitude du Chant du cygne de Pestalozzi : « J'aimais la vie, j'ai servi. Celui-là seul dont l'âme entre dans les autres âmes subsiste par delà les bornes de sa précaire existence. »

« Maintenant, je retourne au creuset, mais je n'ai pas souffert en vain. Derrière ma tombe, puisse le pauvre tas de bois que j'ai amassé jeter de hautes flammes ! Un vent s'élève, il s'approche. Il souffre sur le foyer humide. Tout s'allume ! Cela brûlera ! Cela brûlera ! »

Robert Dottrens.

## COMMENT VOUS Y PRENEZ-VOUS ?

### Les débuts du calcul

A qui veut éviter de grosses erreurs psycho-pédagogiques dans l'initiation au calcul, nous ne saurions trop recommander la brochure « Pédagogie des débuts du calcul » publiée avec le concours financier de l'Unesco chez F. Nathan, 18, rue Monsieur-le-Prince, Paris. Rédigée par G. Mialaret, du laboratoire de psycho-pédagogie de l'Ecole Normale supérieure de Saint-Cloud, elle est le fruit des discussions approfondies d'une réunion d'experts, éducatrices des petits, psychologues et mathématiciens qui ont voulu donner des conseils clairs et pratiques. Les quelques paragraphes que nous reproduisons ci-dessous ne peuvent donner qu'une idée insuffisante de la valeur de cette publication... Nous y reviendrons.

### La deuxième dizaine :

Il est utile de s'attarder un peu sur la deuxième dizaine car nous sommes fermement convaincus que son étude forme le pivot même et le stade essentiel de l'initiation au calcul.

L'étude des nombres de 11 à 19 offre encore l'occasion de réviser longuement les nombres de la première dizaine, d'en assurer la connaissance et le maniement ; elle est la base des tables d'addition, instrument essentiel pour la suite ; enfin, et peut-être surtout, on entre décidément dans le domaine des nombres trop grands pour que les collections d'objets correspondantes puissent être vraiment imaginées, ou même distinctement perçues.

### — Addition et soustraction sans franchissement de la dizaine :

Idee générale : prendre appui sur la dizaine qui, dans ces opérations, reste intacte, indivise. L'analogie qu'il est possible de réaliser entre la disposition du matériel et celle de l'opération permet une acquisition plus aisée du mécanisme de calcul ; le matériel permet, en outre, de mettre en évidence les rapprochements entre les opérations :

4 + 3	4 — 3	4 + 13
14 + 3	14 — 3	14 + 43
24 + 3	24 — 3	64 + 23

On doit aboutir à la possession parfaite du tableau ordonné suivant des résultats (additions seulement) :

11	12	13	14	15	16	17	18	19
10+1	10+2	10+3	10+4	10+5	10+6	10+7	10+8	10+9
	11+1	11+2	11+3	11+4	11+5	11+6	11+7	11+8
		12+1	12+2	12+3	12+4	12+5	12+6	12+7
			13+1	13+2	13+3	13+4	13+5	13+6
				14+1	14+2	14+3	14+4	14+5
					15+1	15+2	15+3	15+4
						16+1	16+2	16+3
							17+1	17+2
								18+1

### — Addition avec franchissement de la dizaine :

Ici, la dizaine n'est pas donnée au départ, et il s'agit de la construire.

On obtient le tableau suivant (addition seulement).

11	12	13	14	15	16	17	18	19
9+2	9+3	9+4	9+5	9+6	9+7	9+8	<u>9+9</u>	
8+3	8+4	8+5	8+6	8+7	<u>8+8</u>			
7+4	7+5	7+6	<u>7+7</u>					
6+5	<u>6+6</u>							

Remarque importante :

Les additions ou soustractions par 2, par 3, etc..., qui partent de 0 ou y aboutissent :

0 — 2 — 4 — 6 — 8 — 10
0 — 3 — 6 — 9

présentent un intérêt particulier, puisqu'elles donnent les multiples de 2, de 3, etc... et préparent donc l'apprentissage de la table de multiplication.

Le nombre 20. — Révision sur les pièces de monnaie et le double décimètre.

$$20 \text{ par } 19 \text{ et } 1. (19 + 1 = 10 + (9 + 1) = 20)$$

Présentées ici, les pièces de monnaie se prêtent admirablement à des exercices de révision (faire l'appoint ; rendre la monnaie) sur les deux premières dizaines (lorsque le système monétaire local s'y prête).

De même, le double-décimètre, sur lequel (littéralement) peuvent se faire de nombreuses opérations.

## LA POÉSIE DE LA SEMAINE

La commission de poésie remercie les nombreux correspondants de Genève, Vaud et du Jura bernois qui lui ont prodigué leurs encouragements. Pour répondre aux vœux qu'ils ont exprimés, la commission continuera son activité durant une année encore.

MARGOT, MA MIGNONNE...

*Margot, ma mignonne, entends-tu le vent  
Qui fait son fracas dans la cheminée ?  
Voici qu'a fleuri la nouvelle année.  
Margot, ma mignonne, entends-tu le vent  
Qui fait son tapage après comme avant ?*

G. Vicaire.

Dès 8 ans.

## ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

**Choix de textes pour dictées** par M. Nicoulin**LA PREMIÈRE NEIGE**

De blancs flocons de neige commencent à voltiger et à tourbillonner. Bientôt ils deviennent plus nombreux, plus pressés ; une légère couche de blancheur s'étend sur le sol. Une peluche argentée s'attache aux branches des arbres. Il neige. La couche s'épaissit, et déjà, sous un linceul uniforme, les inégalités du terrain ont disparu. Peu à peu les chemins s'effacent... Et la neige tombe toujours, lentement, silencieusement, car le vent s'est apaisé ; les bras des sapins ploient sous le faix, et quelquefois, secouant leur charge, se relèvent brusquement ; des paquets de neige glissent et vont s'écraser avec un son mat sur le tapis blanc.

(111 mots)

*Théophile Gautier.*

La Nature chez elle. Fasquelle, édit.

**LA PREMIÈRE NEIGE**

La première neige ne tomba qu'au commencement de janvier. Ce fut un tourbillon : en une nuit, le village avec ses toits et ses cheminées, le clocher, le château, les lourds rameaux des sapins disparurent comme sous un tapis blanc. Puis, dès l'aube, un coup de vent emporta plus loin les nuages et les flocons ; et lorsqu'en s'éveillant les gens virent étinceler dans le soleil cette blancheur amassée d'un bout à l'autre de l'horizon, ils se réjouirent à cause de la nouveauté. Sur le sol, il y en avait un bon pied. C'était moelleux comme un édreon, brillant comme du mica, joli à voir, savoureux à toucher.

(117 mots)

*Edouard Rod.***PAYSAGE D'HIVER EN MONTAGNE**

Sous leur manteau, les montagnes gardent leurs formes, tantôt molles et tantôt abruptes. Leur dessin tantôt se précise et tantôt se volatilise dans l'atmosphère.

Les sapins et les mélèzes révèlent sous le givre leur verdure éternelle ou leur or passager.

La pointe des clochers signale les villages ouatés de douceur et de silence...

Le matin, ce sont des ors et des roses qui dominent, et l'on croit assister à la naissance de quelque déesse des Alpes sortie des glaciers.

Mais les soirs sont plus beaux encore. C'est alors une profusion de teintes dégradées qui vont du feu à l'orange et donnent toute la gamme des rouges, et même toute la gamme des jaunes.

(122 mots)

*Henry Bordeaux.***LA GLISSADE**

La file se lance sur la glace, avec des cris, des rires, des piaulements, comme un train de plaisir qui part.

On est à la queue-leu-leu, les mains sur les épaules de celui qui précède, la nuque chauffée par le souffle de celui qui vous suit, les jambes emboîtées entre deux autres paires de jambes, tiré par devant, poussé par derrière, à la merci du chef de file qui n'a qu'à broncher pour vous faire tous aplatis, pêle-mêle, dans une omelette de chapeaux bossués et quelquefois de nez saignants.

Tant pis pour les grincheux ! Ici, quand on culbute, le mot d'ordre est de trouver ça drôle. D'ailleurs, pas de jaloux : tout le monde, plus ou moins, prend à son tour un billet de parterre.

(133 mots)

*Jean Richepin.*

Le Pavé. Fasquelle, édit.

**A UNE PETITE RIVIÈRE**

Je t'aime petite rivière et je te peindrais bien jolie si je savais peindre. Ici, sur un lit de cailloux arrondis, tu cours claire et murmurante. Tu frétilles, babilles et sautilles comme une fillette heureuse de vivre.

**L'enseignement  
de la GRAMMAIRE**

La Société fribourgeoise d'éducation a porté cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session. Chaque section l'a étudiée et notre collègue D. Ducarroz a établi un rapport général d'une telle qualité de bon sens, d'esprit pratique nullement borné par des considérations terre à terre que nous aimerions pouvoir le reproduire intégralement dans notre journal comme il a paru dans le « Bulletin pédagogique » du 15 novembre 1956. Nous nous contenterons d'en extraire aujourd'hui ces pertinentes réflexions au sujet des applications des règles de grammaire :

**VII. Les applications**

L'expérience quotidienne nous convainc que la règle, si claire soit-elle demeure toujours vague, flottante dans l'esprit de l'enfant. C'est qu'il y a loin de l'assimilation purement intellectuelle à l'adaptation du savoir. Trop d'élèves ont la connaissance des règles, mais trop peu sont à même de les appliquer. Comment combler cette lacune ? « Il me semble qu'il faut se borner à une méthode courte et facile, déclare Fénelon, et mettre l'élève le plus tôt possible dans l'application des règles par un fréquent usage. » Peu de règles, beaucoup d'exercices, telle est sa devise. C'est aussi la nôtre.

Deux étapes sont à prévoir qui amènent l'écolier :

- a) à discerner d'abord les cas où les règles sont applicables, puis,
- b) à les y appliquer correctement, quasi automatiquement.

Il convient en effet d'apprendre à l'enfant à *discerner les cas*. Tout notre enseignement doit essentiellement tendre à l'action, à l'application personnelle des connaissances acquises. C'est la phase « active » de nos leçons qui, si elles demeuraient purement verbales, seraient marquées de la plus désespérante stérilité. Cette reconnaissance des « cas », hésitante au début, doit devenir prompt, sûre par la suite. Epuisante d'abord, elle tend à devenir machinale, automatique.

L'application correcte et spontanée de la règle constitue une autre diffi-

culté. Lorsqu'ils rédigent, le journaliste, l'écrivain ne songent nullement aux règles d'orthographe ou de syntaxe : ils les appliquent inconsciemment. Et de même, le dessinateur ne pense pas au maniement du crayon, pas plus que le pianiste ne songe aux touches de son piano. Seul, le but est en vue — l'expression d'une idée — et tous ces mouvements, tous ces actes élémentaires s'organisent comme par enchantement, sans qu'ils en aient conscience. Libérés en quelque sorte de soucis « primaires », ils peuvent réaliser pleinement leur tâche. C'est W. James qui affirme de toute son autorité de psychologue que « plus nous confions de détails de la vie quotidienne à la garde d'un automatisme sans effort, plus nous acquérons d'autonomie à nos facultés supérieures et les rendons libres de se consacrer exclusivement à leurs fonctions propres ». C'est cet objectif que nous poursuivons à l'école primaire. L'automatisme se crée pour autant que nos élèves s'habituent méthodiquement à faire rapidement, comme par instinct, dans son esprit au moment d'écrire, les multiples raisonnements, les rapprochements indispensables. Mais par quels *moyens* ? Mgr Dévaud nous le dit : « L'habitude s'acquiert par la répétition inlassée d'exercices, les gammes pour le piano, le solfège pour le chant, qui aboutissent à l'automatisme. La *technique* est d'abord apprise avec attention ; l'effort est surveillé avec application ; les maladroites sont lentement réprimées, puis supprimées ; ce n'est qu'au bout d'exercices *persévérants*, le plus souvent *mécaniques*, *ennuyeux* que l'automatisme produit ses effets : RIGUEUR, RAPIDITÉ, PRÉCISION. »

C'est sans doute la raison pour laquelle l'ensemble du Corps enseignant fribourgeois s'est prononcé pour la création d'un *recueil d'exercices*, assez fournis d'applications capables d'aider l'écolier dans l'acquisitions d'automatismes de base et, en définitive, de lui faciliter cette « libération » à laquelle il peut prétendre. N'ayant plus à se disperser sur des questions d'accords ou de syntaxe, son effort d'intelligence pourra librement et entièrement se porter sur le choix des mots, l'enchaînement des idées et le développement harmonieux de la pensée.

Tu caresses l'algue flexible, tu balances le roseau qui frissonne, tu effleures de ta lèvre le rameau d'églantier qui se penche pour se mirer dans ton cristal limpide. Tu vas donner, tête baissée, contre une pierre grosse comme le poing et là tu t'irrites, tu écumes, mais, vaincue et brisée, tu rejaillis en perles d'argent comme si ta colère d'enfant se fondait en un éclat de rire mouillé de larmes. Puis, rieuse que tu es, tu joues avec le soleil.

(127 mots)

Georges Renard.

Croquis champêtres. Plon, édit.

### UN ORAGE

On croyait qu'il allait finir, mais, tout à coup, il redoubla ; un autre escadron de nuages arriva par-dessus la montagne. Le vent sifflait comme un démon. Le ciel craquait de partout. Des éclairs bleus, violets, couleur de soufre sortaient d'entre les fentes et se jetaient sur la terre. Et cela grondait comme si l'on avait roulé cent mille sacs de noix d'une montagne à l'autre. Soudain, il y eut un déchirement de tout le ciel, et la foudre tomba à moins de cent mètres sur un grand peuplier qui se coucha dans un fracas terrible en travers de la route. Après ce coup, le ciel sembla vidé de sa colère, l'orage et la pluie s'en allèrent peu à peu.

(129 mots)

Marie Colmont.

### LES ARMÉES DU VENT

Les armées du vent, toute la nuit, défilèrent sur l'île. Elles sifflaient, elles poussaient des hurlements. Elles s'engouffraient dans les cheminées. Cela chantonnait dans la pièce que fouillait le vent. La maison était devenue comme une grotte sonore. La tempête étudiait les demeures. Le vent se promenait sous les meubles en grognant. La porte, fermée cependant, tremblait, tapait. Le vent heurtait le dos des murs, le dos du toit, le dos des fenêtres, à grands coups de pied, à grands coups de fouet. Dans l'ombre, sur les bancs de cailloux, les hautes griffes des vagues continuaient de se défendre. Les murs, le toit et les fenêtres tournaient vers l'intérieur de la maison des visages calmes. Ils tiendraient.

(125 mots)

Henri Queffelec.

### LE LAC DE NEUCHÂTEL

Le lac de Neuchâtel n'est pas aussi vaste, harmonieux et clair que le Léman, mais il reflète un horizon aux limites plus reculées, imprécises, qui entraînent plus loin à travers le monde la nostalgie. Ses rives sont bas. Étroit et long, toujours en mouvement, il évoque parfois un grand fleuve qui roule, et parfois il ressemble à ces étangs qui se forment, au dégel, au milieu des marais. Les jours calmes, sa couleur est terne, avec des reflets verts et mauves...

Mais ce lac est beau surtout par la tempête, sans nuage, le lac vert et bleu semble plus profond que la mer.

(125 mots)

Gonzague de Reynold.

Cités et Pays suisses. Payot, édit.

### LE BODAN

Il est gris comme un ciel embrumé et si large qu'au milieu on ne voit plus les rives. C'est presque une mer intérieure. Grave et triste, il tressaille toujours, car le Rhin le traverse ; mais il a ses colères, quand le vent des montagnes l'insulte ; alors il lance ses vagues vertes à de formidables hauteur. Comme il est beau ainsi ! On s'exalte avec lui, le visage fouetté par le vent. Et puis le vent s'apaise, et la pluie tombe ; il pleut toute la nuit sur le Bodan...

Le matin se lève dans les brouillards, c'est à peine si l'on voit les forêts et les collines d'Allemagne, de l'autre côté ; les pics aigus d'Appenzel déchirent les nuages.

(128 mots)

Gonzague de Reynold.

Cités et Pays suisses. Payot, édit.

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE  
DES  
RETRAITES POPULAIRES**



**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE  
D'ASSURANCE INFANTILE  
EN CAS DE MALADIE**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge  
et aux meilleures conditions

**Educateurs !**

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

La caisse assure à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire dès la naissance.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La  
Caisse cantonale vaudoise  
d'assurance infantile  
en cas de maladie

*Qui veut de beaux meubles  
achète chez*

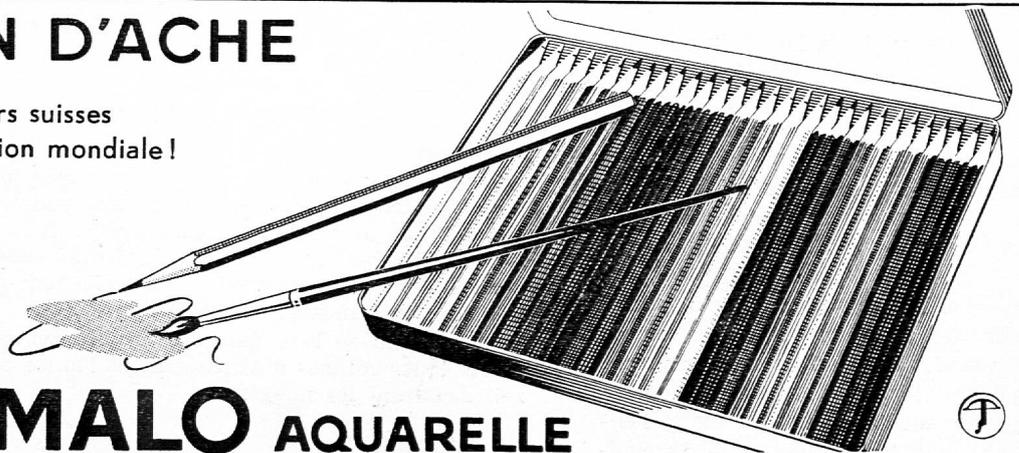
**Simmen**



TR. SIMMEN + CIE S. A. RUE DE BOURG 47-49

**CARAN D'ACHE**

les couleurs suisses  
de réputation mondiale!



**PRISMALO** AQUARELLE



S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX